FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications 2015/830.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Chlorure d'hydrogène 0.1N DILUTE-IT

N° de produit D011

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Application à des fins de laboratoire, de recherche et de production.
Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Avantor Performance Materials Poland S.A.
Sowinskiego 11str., 44-101 Gliwice,
Poland

Téléphone: 48 32 239-20-00
Télécopie :: 48 32 239-23-70

Personne à contacter: Product Information Compliance
E-mail: export@avantormaterials.com SDS: SDS@avantormaterials.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC: (33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques		
Corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Dangers pour la Santé		
Corrosion cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Blessure ou Irritation Grave des Yeux	Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: Acide chlorhydrique



Mention d'Avertissement: Attention

Déclaration(s) de risque:

H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de Prudence

Prévention:

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Acide chlorhydrique	10,00%	7647-01-0	231-595-7	01-2119484862-27-0135	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Acide chlorhydrique	Met. Corr. 1 H290, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	Aucune information disponible.Note B

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

CLP: Règlement n° 1272/2008

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de malaise. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Transporter à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

Contact avec la Peau: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion: Rincer la bouche. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Aucune information disponible.

Traitement: Les symptômes peuvent être à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucuns connus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucuns connus.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact oculaire. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Garder sous clef.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Acide chlorhydrique	STEL	10 ppm	15 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	TWA	5 ppm	8 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	TWA	5 ppm	8 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)
	STEL	10 ppm	15 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)
	VLE	5 ppm	7,6 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques

Acide chlorhydrique	Population générale	Inhalation	Local, à court terme; 15 mg/m3	Irritation des voies respiratoires.
	Employés		Local, à long terme; 8 mg/m3	Irritation des voies respiratoires.
	Population générale		Local, à long terme; 8 mg/m3	Irritation des voies respiratoires.
	Employés		Local, à court terme; 15 mg/m3	Irritation des voies respiratoires.
	Population générale	yeux	effet local;	
	Employés		effet local;	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une douche et une douche oculaire devront être disponibles au lieu de travail. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Protection des yeux/du visage: Porter un respirateur facial intégral si nécessaire. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches, ainsi qu'un masque intégral.

Protection de la peau

Protection des Mains: Matière: Gants de protection chimique

Autres: Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection respiratoire: Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.

Mesures d'hygiène: Éviter tout contact oculaire. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter tout contact de cette matière avec la peau. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles environnementaux: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Forme: Aucune information disponible.

Couleur:	Incolore
Odeur:	Âcre
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
10.4 Conditions à Éviter:	Aucune prescription particulière.
10.5 Matières Incompatibles:	Aucuns connus.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	Non déterminé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	N'est pas présumé avoir des effets néfastes en cas d'ingestion.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	ETAmél: 11.250 mg/kg
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide chlorhydrique	LD 50 (Lapin): 900 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:	ETAmél 18.112,5 mg/kg
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide chlorhydrique	LD 50 (Mouse) : 1.449 mg/kg

Inhalation

Produit:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide chlorhydrique	

Toxicité à dose répétée

Produit:	Aucuns connus.
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide chlorhydrique	LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat, Inhalation, 4 - 91 d): 50 ppm(m) NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Inhalation, 4 - 91 d): 10 ppm(m)

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide chlorhydrique	Provoque de graves brûlures cutanées.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide chlorhydrique	in vivo (Lapin, 1 hrs): Catégorie 1 Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit:	Pas peau, ni un sensibilisant respiratoire.
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide chlorhydrique	Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit:	Aucun composant mutagène identifié
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide chlorhydrique	Aucune information disponible.

In vivo

Produit:	Aucun composant mutagène identifié
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide chlorhydrique	Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.
Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Aucun composant toxique pour la reproduction
Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Aucuns connus.
Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucuns connus.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration
Produit: Non classé
Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Autres Effets Néfastes: Aucuns connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales: Non réglementé

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique LC 50 (Western mosquitofish (Gambusia affinis), 96 h): 282 mg/l

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique LC 50 (Green or European shore crab (Carcinus maenas), 48 h): 240 mg/l
LC 50 (Common shrimp, sand shrimp (Crangon crangon), 48 h): 260 mg/l

Toxicité chronique

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation
Produit: Aucune donnée de dégradabilité du produit n'est disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO
Produit Non déterminé.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation
Produit: Non connu.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.
Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Indisponible.
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

12.7 Informations supplémentaires: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 1789
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	ACIDE CHLORHYDRIQUE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° de danger (ADR):	80
Code de restriction en tunnel:	(E)
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1789
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	ACIDE CHLORHYDRIQUE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1789
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	HYDROCHLORIC ACID
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° d'urgence:	F-A, S-B
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 1789
14.2 Nom de transport complet:	Hydrochloric acid
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	8
Étiquettes:	8
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 2012/18/EU (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide chlorhydrique	7647-01-0	1,0 - 10%

Directive 2012/18/EU (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide chlorhydrique	7647-01-0	20 - 30%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide chlorhydrique	7647-01-0	1,0 - 10%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide chlorhydrique	7647-01-0	20 - 30%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide chlorhydrique	7647-01-0	1,0 - 10%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide chlorhydrique	7647-01-0	20 - 30%

Figurant sur la liste des candidats des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats

Contient: aucune aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT — PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB — vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Date de Publication: 12.05.2021

FDS n°:

Avis de non-responsabilité: Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ont été préparées à la base de données jugées exactes à la date de cette FDS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR PERFORMANCE MATERIALS ("AVANTOR") DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE DECLARATION ET GARANTIE QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES INFORMATIONS CI-INCLUSES, VISANT, SANS RESTRICTIONS, EXACTITUDE, EXHAUSTIVITE, ADAPTATION A UN USAGE OU UNE FIN, VALEUR MARCHANDE, NON-INFRACTION, PERFORMANCE, SECURITE, APTITUDE ET STABILITE. La FDS a été conçue comme guide pour le personnel dûment formé décrivant usage, gestion, stockage et élimination appropriés du produit auquel elle se rapporte, sans être pourtant exhaustive. Il est recommandé aux utilisateurs des produits d'Avantor de faire leurs propres tests et d'exercer leurs propres jugements afin de déterminer la sécurité, l'aptitude, l'usage, la gestion, le stockage et l'élimination convenables de chaque produit et de chaque produit conjugué en fonction de leurs propres fins et utilisations. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, ET L'ACQUISITEUR PAR LE FAIT D'UTILISER DES PRODUITS D'AVANTOR ACCEPTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE AVANTOR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, IMPREVU, PUNITIF OU CONSECUTIF, Y COMPRIS, SANS RESTRICTIONS, PERTE DE BENEFICES, ATTEINTE A LA REPUTATION, RAPPEL DE PRODUITS OU INTERRUPTION D'ACTIVITE.